



Sommaire

Vie communale	p. 2	Développement économique	p. 8	Bibliothèque	p. 17
Administration/ressources humaines	p. 4	Affaires sociales	p. 8	Travaux et urbanisme	p. 18
Communication	p. 5	Enfance, jeunesse, affaires scolaires	p. 9	La parole à l'opposition	p. 20
Développement durable	p. 6	Finances	p. 12	Mieux vivre ensemble/autres infos	p. 20
Tourisme	p. 7	Sports, loisirs, culture et associatif	p. 14	Informations pratiques	p. 21

Votre participation compte !

Chères Evrannaises, chers Evrannais

Au moment où l'on réfléchit un peu partout en France au développement de la participation citoyenne dans l'action publique, j'ai souhaité axer cet éditorial sur ce sujet.

Au cours de ce mandat, vous avez été nombreux à vous impliquer d'une manière ou d'une autre dans l'élaboration ou la mise en œuvre des actions de la mairie. Cette participation a pris plusieurs formes : l'organisation de l'aide alimentaire aux familles dans le besoin ; les réflexions des professionnels de santé sur le développement du pôle médical ; les réunions de riverains pour suggérer ou valider un aménagement de leur quartier ou de leur village ; l'action des membres du CCAS et du Club de l'Amitié pour lutter contre l'isolement des personnes âgées ; la création d'une nouvelle association des commerçants pour contribuer au dynamisme du bourg ; la co-construction du plan d'aménagement du bourg (via un questionnaire, deux réunions publiques et 4 réunions du groupe « habitants » avec le cabinet Prigent & Associés) ; le fleurissement des espaces publics et des bas de murs ; la réflexion sur la restauration scolaire ; la diffusion d'informations pour la page Facebook ; le recensement des haies bocagères ;

la remise en état de chemins ruraux ; la participation des commerçants aux diverses animations . . . Je n'oublie pas l'action quotidienne de près de 30 associations.

Votre participation est essentielle pour la vie de la commune. Elle permet de démultiplier l'action des agents et des élus de la mairie, de l'EHPAD, ou du syndicat intercommunal des écoles. Elle représente aussi le moyen de constituer une intelligence collective où chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. Elle permet aussi de contribuer à ce que les actions municipales soient non seulement mieux comprises par la population mais aussi à ce qu'elles soient plus efficaces car conçues en faisant confiance à l'intelligence citoyenne et non pas seulement à l'expertise de telle ou telle personne.

Merci donc à vous tous ! Nous comptons sur vous pour continuer à participer !

Pour terminer, je vous invite aussi à prendre le temps de lire et commenter le document « Evran 2030 » qui est maintenant téléchargeable sur www.evran.bzh. Les élus municipaux, actuels et futurs, auront besoin de vos suggestions pour amender et faire vivre ce projet.

Bonne lecture de ce bulletin et merci aux élus et agents qui ont contribué à sa réalisation.

Patrice GAUTIER, Maire d'Evran

■ IL ÉTAIT UNE FOIS ÉVRAN :

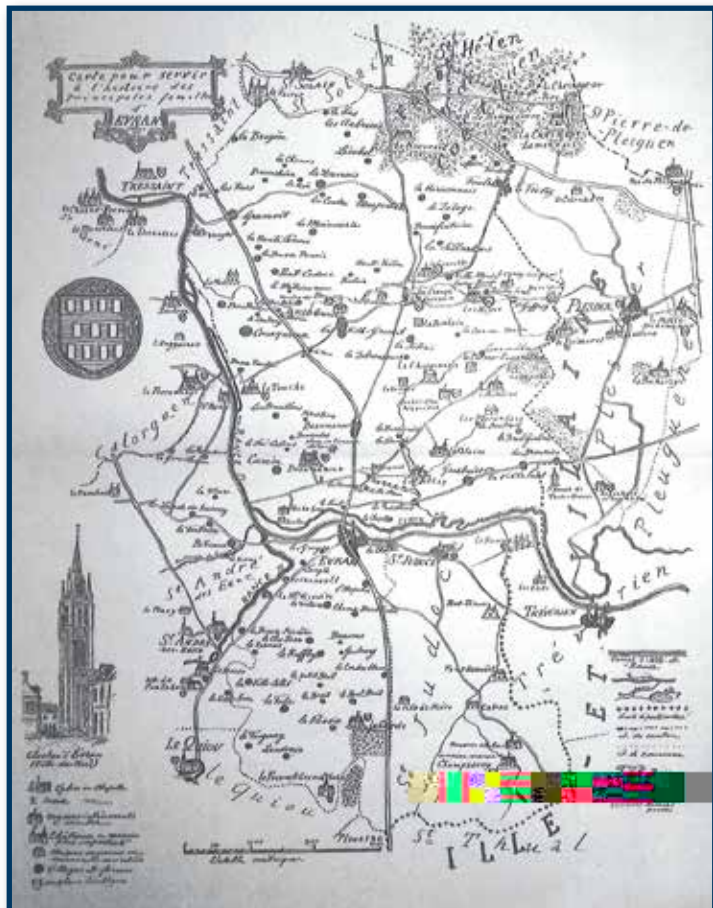
Évrans, mais d'où vient ce nom ?

L'existence au nord-ouest de Betton (l.-et-V), d'un village d'Évrans, mentionné comme manoir au XV^e siècle, dont la situation est sans rapport avec une ancienne limite territoriale, rend tout aussi vraisemblable un dérivé du gaulois eburos "if", peut-être même, dans le cas présent, si on tient compte des graphies Ewram, d'un composé formé comme Bram (Aude), avec ce mot et le gaulois magos "marché". Les formes d'écritures sont trop anciennes pour permettre de trancher.

Le nom d'Évrans n'apparaît, en effet, dans les documents qu'au XII^e siècle. On voit notamment, en 1156, l'évêque de Saint-Malo confirmer au prieur du monastère de Léhon la possession de l'église Saint-Pierre d'Évrans. C'est sous la forme Ewram que le nom se rencontre dans une charte apocryphe de 1182 énumérant les biens des Templiers — un village de l'Hôpital existait au sud du bourg — et dans une charte des environs de 1196, en faveur de l'abbaye de la Vieuville, mentionnant un certain Hugues de Ewram, père de Geffroy, mentionné, quant à lui en 1213.

"1780 : Évrans; sur la rivière de Linnon, et sur la route de Rennes à Dinan, à 6 lieues et demie de Saint-Malo, son évêché [aujourd'hui Saint-Brieuc]; à 8 lieues de Rennes et à 2 lieues de Dinan, sa subdélégation et son ressort.

On peut penser, étant donné sa taille, qu'il s'agit d'une paroisse ancienne, peut-être d'origine gallo-romaine. Son chef-lieu, établi sur le Linon au passage de la voie romaine de Rennes à Corseul, porte, même s'il laisse place à une double possibilité d'interprétation, un nom gaulois".



Il peut en effet, soit remonter à un gaulois *Equoranda, soit à un dérivé ou à un composé formé avec le gaulois eburos "if". Dans le premier cas, il serait formé d'un terme *equo- de sens incertain ("eau", pour les uns, "juste" pour d'autres) et de randa, "limite", terme auquel correspond le vieux-breton rann "lot de terre". Considéré comme un équivalent du latin fines, d'où procède Feins (l.-et-V), *Equo-randa est à l'origine d'Aigurande (Indre). Évrans serait une variante en évolution bretonne de ce dernier. À suivre...

■ ETIENNE ET GUILLAUME POULARD, SPORTIFS ÉVRANNAIS

Entretien réalisé le 22 février 2019 :



Jumeaux, 24 ans en fin d'année, Étienne est animateur sportif à Plumaugat et Guillaume éducateur sportif à Trévérien, tous deux directeurs d'un centre de loisirs.

Ils sont membres actifs des Foulées évrannaises.

Comment vous êtes vous intéressé à ce sport ?

Plus jeunes, nous faisons du foot, nous avons arrêté ce sport car nous n'adhérons pas à la mentalité qui l'entourait. A 17 ans nous avons participé aux Foulées évrannaises, course junior 1^{ère} année. C'est à cette occasion que nous avons rencontré Anthony SAUDRAIS, président des Foulées évrannaises.

Parlez-moi de votre parcours ? Comment cela a débuté ?

Anthony nous a entraînés sur le cross la première année, puis nous avons continué avec les compétitions de piste (800 m et 1500 m) et les championnats de France junior (palmarès en dessous des 200 participants).

Concrètement, comment se déroulent vos journées ?

Il faut concilier le sport et le travail. 1 entraînement 2 fois par jour quand notre emploi du temps le permet (environ 1 heure 15), surtout quand il y a des compétitions à venir.

L'hiver c'est la saison du cross et l'été celle de la piste.

Avez-vous rencontré des difficultés particulières ?

Des inconvénients ?

Il est difficile de gérer son emploi du temps, le travail et les compétitions. Coté santé, c'est plus des tendinites que des grosses blessures.

Quelles sont les qualités que requiert votre sport ?

L'assiduité est primordiale car on perd vite si on arrête les entraînements 2 ou 3 semaines d'affilée, on doit recommencer quasiment à zéro !

Si on veut des résultats, comme tout sport, il faut s'entraîner au maximum, même si à la fin de certaines séances on est épuisé, limite malade !

Auriez vous un conseil à donner a un futur coureur ?

On peut commencer l'athlétisme dès 4 - 5 ans (catégorie poussin).
Il faut débiter tranquillement : 30mn au départ en alternant marche et course à pied (footing). Ne pas hésiter, pour travailler la cardio, de pratiquer en alternance la natation et le vélo, cela peut aider à progresser en course à pied.

De bonnes chaussures sont indispensables et il est important de bien gérer sa respiration.

Conseil aux débutants : il ne faut pas hésiter à venir courir en groupe, c'est comme cela que l'on progresse avec l'émulation.

Quels sont vos prochains objectifs ?

Vittel avec les championnats de France cross court 4 kms les 9 et 10 mars, (cross court 4 km - cross long 10 km pour les femmes et hommes) suite à notre qualification dimanche 17 février à Lisieux où nous avons fini 14^{ème} pour Guillaume et 17^{ème} pour Étienne.

Saison été : piste 800 m et 1500 m : faire de bon chrono.

Fin de saison en juin : championnat de Bretagne.

Juin à juillet : 10 km route.

Quelles sont vos perspectives d'avenir ?

Etre champion de Bretagne cross par équipe ou individuel et dans les cinquante premiers en championnat de France.

C'est grâce à Anthony SAUDRAIS que nous en sommes là, nous le remercions pour sa bonne pédagogie et son soutien sans faille.

■ FOYER BEAUMANOIR : PAROLES DE RÉSIDENTS, PAROLES D'EVRAUNNAIS...



Géré par l'association Coallia et situé près du château de Beaumanoir, le Foyer Beaumanoir est un foyer de vie qui a pour mission l'accompagnement de personnes adultes en situation de handicap. Vivre dans ce lieu de vie, c'est également vivre à Evran, utiliser ses services, ses commerces. Depuis

quelques années, les initiatives se multiplient pour que la connaissance de l'autre aille dans les deux sens.



Agnès résidente du foyer

46 résidents vivent au foyer de vie Beaumanoir, suite à l'avis médical, nous vivons ici parce que nous sommes dans l'incapacité de vivre chez nous.

Je connais le canal de la Rance. Le mercredi nous faisons une randonnée et on nous fait une pause hydratation. On rentre soit par la Rance, soit par le sentier à travers champs.

On a été au carrefour contact. Si j'allais au bourg, je prendrais un petit café au bar ou j'irais au carrefour contact pour acheter des choses.

Quand je vais chez la coiffeuse (L'Hair du temps) elle prend soin de mes cheveux.

Avec Chimène, notre éducatrice, on a mis des tissus autour des arbres et des poèmes.

À la bibliothèque, on a mis des cadres.

La route est dangereuse, il faudrait améliorer le chemin.

Suite aux intempéries le chemin n'est pas praticable.

Agnès

Mon frère et ma belle-sœur habitent là-bas.

Je vais à la messe le dimanche avec Anne-Marie et Emmanuel.

J'y vais pour faire des courses. Il y a tout ce qu'il faut (bureau de tabac). J'y vais à pied, je passe par le champ.

Je vais au bourg pour faire de la randonnée sur le bord du canal. Quand c'est mouillé, c'est moins praticable.

En période hivernale, l'équipe éducative a mis en place une navette pour permettre aux résidents de poursuivre leurs achats, le chemin étant difficilement praticable. Ceux qui peuvent se déplacer au bourg en autonomie trouvent le nécessaire. Beaucoup d'activités sont proposées régulièrement ou ponctuellement à Evran, souvent accompagnées par du personnel communal. Quelques exemples :

- Relais des villages, remise des médailles avec les jeunes d'Evran le 4 mai
- Participation de 2 résidents au groupe habitants pour Evran 2030
- des marches - découvertes une fois par semaine sur les bords de Rance ou dans le bourg

- Fabrication de nichoirs, toujours visités régulièrement
- Expos photos à la bibliothèque
- Participation au Club des lecteurs de la bibliothèque pour un résident passionné de BD
- Choix de livres à la bibliothèque municipale une fois par semaine accompagné par Delphine David, la bibliothécaire.
- Atelier gym motricité avec Adrien Martin, par ailleurs éducateur sportif au Stade Evrannais
- Ateliers musiques avec les jeunes de la MDJ (maison des jeunes),
- Sorties partagées comme une sortie bowling. Précisons que les éducateurs saluent le comportement des enfants et adolescents de la MDJ qui ont parfaitement joué le jeu de l'intégration et du partage avec ces adultes.
- Utilisation régulière de la table de ping pong à la Maison des Jeunes

Ces partenariats servent à tous : par exemple, le Foyer Beaumanoir prête gracieusement son bus pour permettre des sorties de la Maison des Jeunes, les résidents ont participé au désherbage avec le groupe fleurissement.

C'est une évidence et pourtant, il est important de se rappeler que nous avons tous, sans distinction, notre place dans notre société et dans notre commune, et que la connaissance de l'autre enrichit.

■ MOUVEMENT DES GILETS JAUNES

Un cahier de doléances a été mis à disposition à l'accueil de la mairie. Les contributions ont ensuite été transmises à la préfecture. La mairie a mis à disposition des salles pour les réunions de gilets jaunes.

Administration / Ressources humaines

■ LANCEMENT DU PROJET D'INFORMATISATION ET DE REPRISE DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE



Le cimetière compte actuellement 880 concessions (dont 850 occupées). Certains dysfonctionnements par le passé ont conduit à des cas d'incohérence entre les différentes sources d'information (registre des actes de concession, plan de localisation des concessions dans le cimetière, fiches d'inhumation). Ainsi, il existe une discordance entre le nombre d'actes (715) et le nombre d'emplacements de concessions (880). En outre, tous les documents sont actuellement manuscrits.

Dans ce contexte, la municipalité a organisé une mise en concurrence de prestataires en vue de l'assister dans la révision des bases de gestion du cimetière communal.

Le projet comporte trois volets.

- Premier volet : reconstituer une base d'informations complète et cohérente avec un repérage nominatif de la totalité des concessions et l'établissement systématique d'un lien entre les actes juridiques et la localisation sur le plan du cimetière.

- Second volet : informatiser l'ensemble des données et former des agents du service administratif à l'application logicielle dédiée qui sera utilisée à cette fin.

- Troisième volet : procéder à la reprise des tombes abandonnées, (la dernière procédure de reprise s'est achevée il y a 11 ans). Le prestataire retenu est le Centre de gestion des Côtes d'Armor. Le coût de l'opération est de 10 749 € TTC.

■ CHÈQUE-CADEAU AU PERSONNEL

Dans un contexte caractérisé par l'acuité des problèmes de pouvoir d'achat d'une partie des ménages, la municipalité a accordé en fin d'année un complément de rémunération au personnel sous la forme de chèques-cadeaux (prestations de La Poste). Ce système permet de tenir compte des efforts consentis par les agents de la mairie alors que la revalorisation du point d'indice d'abord prévue pour janvier 2018 puis pour janvier 2019 a été encore une fois reportée par le gouvernement. Le versement accordé, d'une valeur de 100, 50 ou 30 € en fonction du temps de travail de l'agent, est exonéré de charges sociales. Il représente un total de 2 300 euros.

■ INSTAURATION D'UN NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE

Le régime indemnitaire actuel est le résultat de décisions prises par les équipes municipales successives, principalement au cours de la période 1992-2014. Ce régime se caractérise par plusieurs points critiques : d'abord une enveloppe globale réduite au regard de bon nombre d'autres collectivités de taille comparable ; ensuite un périmètre limité de bénéficiaires (seulement 15 agents sur 25 y ont droit) ; enfin, une forte concentration de l'enveloppe sur un nombre réduit d'agents. Ainsi, le régime actuel n'est pas équitable et il n'est pas basé sur des caractéristiques propres à chaque poste (niveau de responsabilité, technicité, polyvalence, etc.).

Or, la mise en place du nouveau régime indemnitaire - le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) – au niveau de l'ensemble des administrations publiques constitue une opportunité pour réviser en profondeur le régime indemnitaire en vigueur au sein de la commune. Présentées lors de la commission Finances, Personnel, Administration & Tourisme le 15 janvier, les propositions détaillées qui ont été établies attendent l'avis du Comité technique départemental avant d'entrer en application. Les principes retenus pour Évrans sont les suivants : (1) Accroître l'enveloppe indemnitaire globale (4% de la masse salariale contre 2,4% actuellement); (2) Étendre le bénéfice du régime indemnitaire à l'ensemble des agents de la commune ; (3) Améliorer l'équité du régime en corrigeant les écarts non justifiés entre agents.

■ NOTRE NOUVEAU DIRECTEUR DES SERVICES

Suite au départ de William Debove, qui a occupé la fonction de Directeur des services de janvier à novembre 2018, M. Antonin Besnard a été recruté mi-décembre pour lui succéder. Agé de 28 ans et originaire de Normandie, M. Besnard est juriste de formation (titulaire d'un Master 2 en administration des entreprises). Il a été chargé du développement des ressources humaines à la Fondation Bon Sauveur (Manche) avant de rejoindre la mairie de Touques (Calvados) où il a occupé successivement les postes de chargé de mission puis de responsable du service culturel.

Un panneau d'affichage pour les associations sera mis en place courant avril boulevard Ernest Gaultier. L'affichage est libre et réservé aux associations.

■ PRESSE LOCALE : QUI CONTACTER ET POUR QUOI ?

Nos correspondants locaux à votre écoute :

Ils sont le reflet de l'actualité locale et vous les rencontrez régulièrement lors des événements évrannais posant des questions et armés d'un appareil photo.

Carmen Allaire pour le Télégramme, Laurent Leroux pour Ouest-France, Lucien Boutet pour le Petit Bleu sont nos correspondants locaux.

Vous pouvez les contacter pour annoncer vos événements associatifs ou festifs (attention, la presse locale ne couvre pas forcément les événements très récurrents comme les thés dansants et concours de belote) ils sont également attentifs à mettre en avant les compétences et initiatives des habitants et couvrent aussi les ouvertures d'entreprises.

De Plouasne aux Champs Géraux et de Saint Juvat à Saint Judoce, Carmen, Laurent et Lucien sont sollicités de la même manière par plusieurs communes alentours, ce qui leur demande une certaine disponibilité et nous les en remercions.

Pour les contacter :

- **Le Télégramme** / Quotidien / correspondante Carmen Allaire
allairecarmen@gmail.com ou 02 96 41 20 86

Possibilité d'annoncer soi-même ses événements sur le site du journal <https://www.letelegramme.fr/sso/publish/evenement/>

- **Ouest-France** / Quotidien / correspondant Laurent Leroux
laurentetkarine22@gmail.com ou 06 58 13 99 71

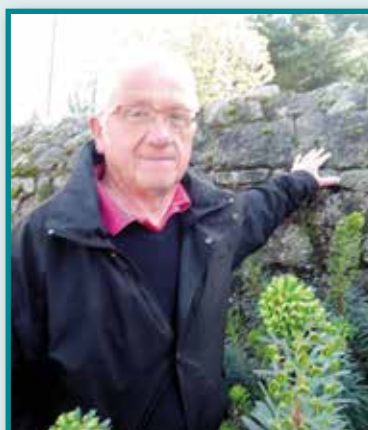
- **Le Petit Bleu** / Hebdomadaire / correspondant Lucien Boutet
Lucien.boutet.pb@gmail.com ou 06 66 64 84 45 ou 02 96 41 83 40

Le Petit Bleu paraît le Jeudi. Les infos et photos doivent parvenir le samedi soir pour parution le jeudi suivant

- Pour **OUEST FRANCE** et le **Petit Bleu**, possibilité d'annoncer soi-même ses événements sur <https://s.infocale.fr/> Les infos doivent être mises en ligne avant le vendredi à 18 heures.

Communication

■ DANS LE VISEUR DE MICHEL HEUDE



Installé à ÉVRANS depuis 2007, c'est tout naturellement et avec le sourire que Michel apparaît, tablette à la main pour rendre compte en image des animations communales. Rendant service dans un premier temps pour enrichir les archives photos, c'est désormais devenu pour lui une mission bénévole de relater via la page Facebook de la commune les petits et

grands événements, pour notre plus grand plaisir. Alors, merci Michel de continuer à nous mettre en boîte !

■ FACEBOOK MODE D'EMPLOI :

Vous souhaitez communiquer sur la page Facebook de la commune ? Envoyez à la mairie une photo en format jpg, un PDF, un petit texte. La Mairie ne communique que sur les événements liés à Évrans. **Facebook : Évrans commune de Bretagne**



■ PORTRAITS D'ÉVRANNAIS PAR LE PHOTOGRAPHE LIVIO BOURBON :

Où en est ce projet ?

En 2016, la commune était contactée par un photographe italien, Livio Bourbon, qui proposait de faire des portraits d'habitants qui seraient édités dans un livre regroupant ces photos. En 2016, Livio a rencontré de nombreux évrannais afin de leur tirer le portrait, un accueil chaleureux lui a été fait. Un bémol cependant : ce projet est resté en l'état, Livio n'avait pas récolté tous les fonds

nécessaires à la production du livre. Afin de pouvoir aller au bout de cette édition, la commune propose aujourd'hui de récolter les autorisations nécessaires à la diffusion de ces photos.

Pour permettre à ce projet d'aboutir, nous demandons à chacun de passer en mairie signer une autorisation de diffusion des photos (celles signées il y a 3 ans sont obsolètes) et d'autre part, afin d'être au nombre de tirages le plus juste, de signaler si vous êtes intéressés par ce livre. Des élus contacteront les personnes qui ne se sont pas manifestées. Date limite : 20 avril 2019

Développement durable



■ ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT

Bilan automne 2018 :



Suite à l'abattage et au dessouchage de la haie de thuyas autour du stade, des bénévoles aidés par des jeunes dans le cadre du dispositif argent de poche ont planté des vivaces, des arbustes et des bulbes pour une floraison quatre saisons.

Ces bulbes ont été achetés grâce à un don du restaurant Le Vieux Chien Noir lors d'un après-midi thé/gâteaux.

La grande connaissance des végétaux d'Anne Valli et de Rachel Gallard nous guide pour choisir les plantes les mieux adaptées, pour élaborer des compositions en hauteur ou choisir des déclinaisons de couleurs harmonieuses.

Le service technique a assuré le gros œuvre, mis du paillage. Il a remplacé 4 rosiers sur tige rue du Pont Perrin et planté 2 poiriers d'ornement (pyrus calleryana) dans les parterres derrière les abribus rue de la Libération.

Un verger conservatoire a commencé à être créé (le long du stade et dans la cour de l'école Jules Verne). Les enfants assisteront à la mise en place des greffons.

La commune remercie Isabelle Simon « Fleurs et Passion » d'Évrان pour son don de plantes qui seront mises en place dans les parterres ou bas de murs par des bénévoles.

■ ACHÈVEMENT INVENTAIRE BOCAGE :

L'inventaire du bocage touche à sa fin, il reste environ 20% du territoire de la commune à recenser. Les haies qui présentent un intérêt anti érosif seront intégrées au futur document d'urbanisme (PLUI).

■ OBJECTIFS 2019

La couleur retenue cette année pour les annuelles est le pastel.

- Création de massifs à l'entrée du bourg, route du Quiou.
- Installation de nouvelles plantes vivaces dans le parterre rue des Ronces et dans un parterre rue de l'Hôpital.
- Fin de l'aménagement du parking du stade.
- Nettoyage des parterres, avec l'aide du service technique.
- Embellissement d'un talus rue des Cordiers.
- Ouverture d'une aire de bivouac au port
- Aménagement d'une parcelle rive gauche du canal.
- Mise en valeur des zones humides autour du port après une étude de la faune et de la flore par un technicien de Cœur Emeraude.



■ L'OPERATION « VEGETALISONS NOS BAS DE MURS » CONTINUE.

Des conventions sont disponibles en mairie ainsi que des sachets de graines gratuits.

Merci aux Evrannais qui fleurissent devant chez eux.

Renseignements : à la mairie
02 96 27 40 33.

■ QUALITÉ DE L'AIR À L'ÉCOLE JULES VERNE :

Le Conseil en Energie Partagé de Dinan Agglomération finalise en ce moment son étude sur la qualité de l'air à l'école Jules Verne. Les enregistrements recueillis par les sondes montrent des taux de CO2 au-dessus des normes avec des pics importants et durables. Ces pics correspondent à des seuils de saturation de l'air pouvant déboucher sur des pertes de concentration et une fatigue pour les occupants. La commune a donc décidé d'installer une VMC double flux (des devis sont actuellement à l'étude) pour assurer une bonne qualité de l'air.

■ UN ESPACE BIVOUAC DÈS CET ÉTÉ

Une réunion technique avec le service tourisme de Dinan Agglomération, l'association Cœur Emeraude et le département des Côtes d'Armor pour les espaces verts a permis de se projeter dans l'aménagement d'un espace bivouac qui sera bien utile pour les vacanciers de passage dans la commune. En attendant un achat de cette parcelle par la mairie, une convention sera passée avec le propriétaire. Un regarnissage en herbe ainsi qu'un nettoyage seront réalisés par le service technique. La commune devra établir un règlement et installer la signalétique. Ce sera l'occasion de réfléchir à la mise en place d'un observatoire de la faune et la flore des zones humides pour le public. Un inventaire précis des espèces sera réalisé par un technicien de Cœur Emeraude. Ce projet d'espace bivouac devrait voir le jour avant cet été, derrière les jeux du port, entre le canal et le Linon.

■ BORNE WIFI

Une borne WIFI est installée au port (structure des sanitaires). Elle est gratuite, illimitée et sécurisée.

Comment vous connecter ?

- Activez la fonction WIFI sur votre ordinateur, tablette ou smartphone.
- Installez -vous à moins de 50 m du point WIFI.
- Sélectionnez le réseau « WiFi_Dinan-Agglomération » et validez votre choix.
- Lancez votre navigateur web, il se connecte automatiquement au portail d'accueil et acceptez les conditions d'utilisation.

■ TOURISME

Au niveau communal, la **rencontre entre les élus responsables du secteur et l'ensemble des hébergeurs et restaurateurs de la commune** (et des communes voisines), se tiendra au début du 2^e trimestre 2019. A partir du bilan de la saison touristique 2018, les professionnels invités (restaurateurs, loueurs de gîtes ou de chambres d'hôte) échangeront sur les contraintes rencontrées et sur la préparation de la saison à venir. Il s'agira surtout de déboucher sur de nouvelles initiatives permettant de renforcer l'attractivité touristique d'Evran et des communes voisines.

Au niveau intercommunal, la présence du 1^{er} adjoint de la commune d'Evran, Christian Bonifas, au Conseil d'administration de l'Office de tourisme Dinan Cap Fréhel et à la Commission Tourisme de Dinan Agglomération permet à la commune d'être associé étroitement aux projets mis en œuvre au niveau de la communauté d'agglomération. Ainsi, une **nouvelle stratégie de développement touristique pour Dinan Cap Fréhel** est actuellement en train d'être élaborée dont la phase de diagnostic a été achevée fin 2018. Le document devrait être validé d'ici la fin juin 2019. Simultanément, un groupe de travail va être constitué pour réexaminer l'étude de **développement du site de Bétineuc** et proposer un plan d'action réaliste pour assurer une valorisation progressive de celui-ci.

■ LE CIRCUIT DES 3 RIVIÈRES

Guide à vendre en mairie au prix de 5 euros

LE CIRCUIT DES 3 RIVIÈRES * ÉVRAN

L'itinéraire vous plonge dans trois paysages caractéristiques : le port d'Evran, le canal d'Ile et Rance et la base de loisirs de Bétineuc. Entre espaces de loisirs et activités rurales, vous en prenez plein la vue !

16,5 km **4 h 30**

Départ : Port d'Evran

Coordonnées GPS Départ : 48°23'03.9"N 1°58'51.1"W

LE CIRCUIT DES 3 RIVIÈRES PAS À PAS

- 1 Sortez du parking et longez la D 2 à droite. Tournez à gauche à 150 m pour prendre la direction « Le bois Tison ». Prenez le premier chemin à droite pour arriver face au Château de Beaumanoir. Au portail, poursuivez à gauche puis à droite vers « Les Bouillons ».
- 2 Continuez jusqu'à la ferme des Aulnays (à gauche, bâtiment avec 2 fresques). Passez devant le Manoir de la Touche et sa chapelle du XVII^e siècle. Allez jusqu'à la Basse Touche. Descendez vers le canal par le chemin creux, puis le premier chemin à droite qui descend.
- 3 Franchissez l'écluse du Mottay et dirigez-vous à gauche pour emprunter le chemin de halage (2 km). Passez l'écluse de la Roche et quittez le canal en traversant la D 78. Continuez à droite vers la base de loisirs de Bétineuc (traversez un ponton et poursuivez dans le sous-bois). Prenez deux fois à droite. Vous arrivez face au chalet de restauration « Au fil de l'eau », et à gauche la plage. Prenez en face le chemin à droite qui fait le tour de l'étang.
- 4 Vous arrivez sur un parking. Pivotez à gauche et reprenez le chemin. À l'intersection, partez à droite vers l'église en ruine. En face du bar « L'éprouvette », prenez à gauche et suivez la route (750 m). Continuez vers la Ville Ven. Suivez ensuite « Bleuquen » à gauche. Prenez vers la Roseraie, vous trouverez le Triskell Rouge à droite. Traversez l'exploitation pour gagner un chemin creux.
- 5 Croisez une route et continuez sur le chemin en face. À la route, prenez à droite jusqu'au Plessix.
Variante : engagez-vous en face sur le chemin herbeux puis à l'intersection, continuez à gauche pour rejoindre le lieu-dit Guilbourg (cf 6).
Au carrefour, prenez à gauche. Juste avant la route départementale, entrez sur le chemin à votre gauche. Au croisement, prenez à droite pour atteindre le lieu-dit Guilbourg.
- 6 Tournez à la première à droite entre les maisons et continuez sur le chemin empierré. Face aux habitations, continuez à gauche. Prenez à droite, puis à gauche par le boulevard Docteur Ernest Gautier. À la mairie, partez à droite puis à gauche pour rejoindre le port.

CHÂTEAU DE BEAUMANOIR

Splendide château néo-gothique du XV^e siècle totalement rénové, c'est l'un des rares châteaux de pur style Louis XIII. Il a été classé au titre des Monuments Historiques depuis 1925.



■ NOUVEAUX ACTEURS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :

■ GIRARD Immobilier :

Bienvenue à une nouvelle enseigne à Évran !

Après 12 mois de travaux intensifs, l'ancienne étable, qui a conservé sa belle façade d'origine, est transformée en Agence "Christophe Girard Immobilier", 5 bis A, rue de la Libération à Évran.

Ouverture au public depuis le 19 Février 2019, tous les jours du lundi au samedi de : 9h à 12 h - 14h à 19 h.

Téléphone : 06 33.02.54.76 - WWW.IMMO-CGI.COM



■ **MOREAU Bruno** : 17 rue les chamblais - Chambre d'hôtes 3 personnes. **Téléphone : 06 64 23 26 01**

Vous exercez une activité sur la commune d'Évran ? Vous souhaitez figurer gratuitement dans notre annuaire de contacts ou sur notre prochain bulletin municipal ? Faites vous connaître en mairie.

■ MARCHÉ DU SAMEDI :

Les commerçants vous accueillent tous les samedis matin de 9h à 12h, Bd Ernest Gaultier, sans oublier tous les deuxièmes samedis du mois : les Fermiers du Pays d'Évran vous attendent pour un rendez-vous gourmand. Ils vous invitent à venir découvrir les bons produits de notre terroir.



Affaires sociales



■ BANQUE ALIMENTAIRE :

La collecte du 30 novembre 2018 au 2 décembre 2018 au Carrefour Contact a été un beau succès : 681 kg de produits récoltés contre 391 kg en 2017. La commune et le CCAS remercient tous les participants pour leur générosité, leurs dons et le temps qu'ils ont donné.

Vous avez du temps libre ? Si vous souhaitez vous investir pour la Banque Alimentaire, n'hésitez pas à rejoindre les bénévoles un mercredi sur deux. Contactez la mairie : 02 96 27 40 33.

■ COLLECTE DE JOUETS :

Cette année, une collecte de jouets neufs ou en bon état a été organisée à Évran. Ce geste de partage permet d'offrir aux enfants des familles suivies par la Banque Alimentaire des cadeaux pour Noël. Ce qui manque généralement ce sont les jouets pour les plus grands : jeux vidéos, jeux de société, livres et bandes dessinées, et puis des jouets d'extérieur : trottinettes, skateboard, rollers, ballons de foot et de basket, raquettes. Nous tenons à remercier tous les particuliers, le collège St Joachim et le restaurant Le Vieux Chien Noir qui ont fait don de jeux ou jouets à cette occasion. Rendez-vous en fin d'année pour renouveler l'expérience.

■ EHPAD

Repas du nouvel an pour les Résidents de l'EHPAD Résidence « Le Clos Heuzé »



Entourés du personnel de l'Ehpad, les 55 résidents de l'Ehpad ont fêté le nouvel an. Les Résidents ont eu un menu festif. Ce repas traditionnel de fin d'année s'est déroulé dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Le début de l'année s'est poursuivi par la galette des rois le 11 janvier 2019 et un spectacle musical assuré par A. TEMPO le 15 janvier 2019.

■ ÉCOLE JULES VERNE



5 classes de l'école Jules Verne se sont rendues à Dinard en septembre pour découvrir une exposition de photos consacrées à l'œuvre de Robert Doisneau. Cette exposition se tenait dans la villa des Roches Brunes. Les élèves ont découvert la grande variété des photographies de cet artiste et ont particulièrement apprécié toutes celles concernant la vie de l'école.



Cette visite a ensuite donné lieu à divers travaux en classe autour de la photographie (les enfants ont été photographiés à la manière de Robert Doisneau) et autour du noir et blanc.

Un travail d'écriture qui regroupe toutes les classes est également prévu à partir de la photo "les bolides".

■ ÉCOLE SAINTE-ANNE



Depuis ce début 2019, les projets des classes s'accroissent ; tandis que les plus jeunes élèves prévoient le printemps au jardin, les plus grands ont été dans les préparatifs de la classe découverte en Normandie.

La séance de Mr Henry Wenandy, animateur « Monde et Nature » a lancé le projet du jardin ; depuis, les bacs extérieurs installés par les parents sont prêts à accueillir graines et bulbes.

Les élèves de CE2-CM se sont consacrés à un autre projet : découvrir le trajet jusqu'à Caen et les lieux autour de cette ville qui a été visitée du 6 au 8 mars 2019. Au programme de ce voyage : le cinéma circulaire d'Arromanches, le Mémorial, les Champs de Bataille et le Musée d'Utah Beach. Mais les élèves ont également beaucoup apprécié les temps collectifs et le plaisir d'être avec ses camarades dans le lieu d'hébergement.

Lors des portes ouvertes de l'école le vendredi 29 et le samedi 30 mars, les familles ont pu découvrir photos et travaux de ces projets. Ces temps sont aussi l'occasion pour de nouvelles familles et pour les amis de l'école de venir rencontrer l'équipe enseignante ainsi que des représentants de parents d'élèves.



■ LE COLLÈGE SAINT JOACHIM DÉVELOPPE SES PROJETS

Avec l'ouverture d'une sixième classe à la rentrée scolaire dernière, les enseignants et le personnel d'encadrement sont encouragés à construire de nouveaux projets.

Depuis 4 ans, les parents d'élèves ont déjà permis de rénover l'espace de récréation avec, cette année, la mise en place de bancs sur la cour.



Le C.D.I. (centre de documentation et d'information) a aussi été inauguré en septembre.

Cette année, dans le cadre du projet d'ouverture sur le monde extérieur, un séjour de deux jours est prévu au printemps sur l'île de Bréhat pour les 6èmes/5èmes.

Les niveaux 4èmes et 3èmes passeront, quant à eux, une semaine en Angleterre.

L'année prochaine, une classe de neige est prévue pour les 6èmes/5èmes.

Concernant le projet de construction de l'orientation des élèves, l'accompagnement des enseignants s'est développé cette année. Ainsi, de la 6ème à la 3ème, le développement progressif du parcours de l'élève a été mis en place avec, en classe de 4ème, un temps fort sur l'orientation.

Tous ces projets ont été présentés début mars lors des portes ouvertes du collège.



■ RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020

Les enfants nés au cours de l'année 2016 ou 2017 vont effectuer leur première rentrée scolaire en septembre 2019, tout comme les enfants nouvellement arrivés sur la commune. Afin de prévoir les effectifs scolaires pour la rentrée prochaine, nous invitons les parents qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école publique Jules Verne à effectuer leur inscription administrative auprès du secrétariat de la commune. Lors de cette inscription, vous devrez apporter un justificatif de domicile et votre livret de famille.

Dans un second temps, les parents devront rencontrer Mme Charlou, directrice de l'école publique Jules Verne pour confirmer leur inscription à l'école.

Une réunion de présentation aura lieu le 21 mai.

■ AFFAIRES SCOLAIRES :



Le projet d'aménagement de la cour de l'école Jules Verne se poursuit : après le tracé de jeux au sol (terrain de sports : football et basket ball, un circuit pour les vélos) et la plantation de pommiers, les enseignants s'engagent dans un partenariat avec le CAUE 22 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor).

En effet, l'équipe pédagogique a constaté que certains enfants souhaitent pouvoir jouer à des jeux calmes ou bien dessiner, pendant le temps de la récréation. Il est ainsi prévu que Didier Pidoux, paysagiste pour le CAUE 22, intervienne auprès des élèves. Dans un premier temps, il récoltera la liste des besoins en mobilier de chacune des classes : bancs, chaises, tables, cabanes, etc...

Ensuite, à travers la réalisation de maquettes, ils vérifieront si ce qu'ils ont imaginé est en phase avec la réalité de la configuration de leur cour d'école. Après cette étape, ils réaliseront le mobilier eux-mêmes et avec l'aide des adultes (Didier Pidoux, les enseignants,

voire même des parents volontaires en renfort). Tous les niveaux sont concernés par ce projet de fabrication

NB : cette intervention a déjà eu lieu dans les écoles de Léhon, Trébédan et Saint-Juvat. Nous remercions les enseignants et les élus de ces communes de nous avoir ouvert leurs portes pour que nous puissions à notre tour nous engager dans cette démarche.

Pour en savoir plus : <https://www.caue22.fr/ateliers>

■ SERVICE JEUNESSE :

Le dernier trimestre 2018 a été riche en actions et en émotions pour les jeunes du service jeunesse de la commune.

Pendant les vacances de la Toussaint, 35 jeunes ont vécu l'aventure grâce à l'activité Koh Lanta et cinéma à Rennes.

Parallèlement, un petit groupe de douze jeunes a créé et fabriqué des décorations pour le marché de Noël afin de financer un mini-séjour du 18 au 19 avril dans la région de Caen (activités prévues : saut à l'élastique ou de la tyrolienne géante, patinoire / luge d'été).



La vente de ces créations et les deux tombolas ont permis de rapporter la somme de 140 €.

Les jeunes remercient les commerçants de la commune qui ont gracieusement offert des lots pour les jeux.

Pour les vacances de février 2019, le service jeunesse a proposé une sortie trampoline/bowling et Space Laser qui a regroupé 40 jeunes. La sortie patinoire en nocturne a séduit plus de 25 jeunes.

Le service propose également pour les jeunes des spectacles culturels au prix de 5 €, l'animateur accompagnant les jeunes et assurant le transport.

Les prochains spectacles proposés sont :

Don Juan et les clowns le vendredi 5 avril à 20 h 30 à Plancoët

Le Cirque Bleu le samedi 15 juin à 20 h 30 à La Vicomté sur Rance

Nous rappelons que la maison des jeunes est ouverte tous les mercredis de 14 h à 18 h et les vendredis de 16 h 30 à 18 heures et pendant les périodes scolaires

Le programme des vacances d'avril est disponible.

■ MISSION LOCALE :

- **Vous avez entre 16 et 25 ans (inclus)** et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme
- **Vous vous posez des questions** sur :
 - **votre avenir professionnel :**
 - Quels métiers recrutent ? Quelles offres en apprentissage, en CDI,...
 - Tester un ou des métiers ? Se former ?
 - **votre vie quotidienne :**
 - comment passer son permis ? où trouver un scooter ? le permis à 1€...
 - où m'adresser pour trouver un logement ? me soigner ?
 - partir à l'étranger en mission ; pourquoi pas ?

A La Mission Locale :

- des conseils et un accompagnement en individuel par un conseiller
- des ateliers : « budget », « apprentissage », « Mission Intérim »,...
- Des rencontres employeurs : simulations d'entretiens, visites d'entreprise, parrainages,...
- Des stages en entreprises, des offres d'emploi
- Des coups de pouce financiers pour avancer dans son projet : permis, réparations,...
- La GARANTIE JEUNES : un accompagnement intensif vers l'emploi, une allocation
- Un espace pour réaliser son CV, sa lettre de motivation, s'inscrire à Pôle emploi téléphoner,...

Nous rencontrer :

- ➔ A Dinan au 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin),
- ➔ A Evran le mercredi matin sur rendez-vous au 02.96.85.32.67
- ➔ **NOUVEAU SITE ! www.ml-paysdedinan.fr**
- ➔ Promeneurs du Net : Une autre manière de communiquer avec les jeunes. Permanence en ligne de Morgane Santier les lundis, mardis, jeudis ou vendredis de 17h30 à 18h et le mercredi de 16h30 à 18h. www.facebook.com/morgane.santier.ml

Et encore

- **La WEB RADIO AIR'ATOM** : un studio d'enregistrement ouvert tous les jeudis pour donner vos avis sur des sujets qui vous intéressent, partager des infos www.soundcloud.com/air-atom
- **RENDEZ-VOUS JEUDI =>** chaque jeudi matin, en groupe, infos/échanges sur différents thèmes : Service civique, e-reputation, mobilité internationale, intérim...
- **N'oubliez pas de liker** et suivre notre page Facebook : www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan !
- **REMISE DES LIVRETS DE CITOYENNETÉ ET DES CARTES D'ÉLECTEURS :**

En avril, les jeunes évrannais venant d'avoir 18 ans seront conviés à la salle d'honneur de la mairie afin de leur remettre un livret de citoyenneté résumant les droits et devoirs du citoyen et les principes fondamentaux de la République, et leur carte d'électeur en vue notamment des élections européennes le 26 mai prochain.

■ DISPOSITIF ARGENT DE POCHE :

Le dispositif Argent de Poche est reconduit pour cette année pour un budget de 420 €, ce qui correspond à 28 missions (en 2018 : 390 € - 26 missions).

Une réunion d'information s'est déroulée le 2 mars à la salle d'honneur de la mairie.

Les jeunes présents se sont inscrits pour les missions programmées pour 2019. Bien entendu, si des jeunes n'ont pu venir à cette réunion, il est toujours possible de venir au secrétariat de la mairie prendre un dossier d'inscription.

Petit rappel : les bénéficiaires de ce dispositif sont les évrannais âgés de 16 à 18 ans. Le gain « argent de poche » est de 15 € pour 3 heures de travail au sein de la commune.

Les premières missions proposées sont :

- Le samedi 6 avril : aide pour le repas du CCAS
- Avril / mai : aide au désherbage, plantation avec les membres de la commission fleurissement



■ BILAN DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2018

Dépenses de fonctionnement

Avec un total de 1,35 millions d'euros en 2018, **les dépenses de fonctionnement ont baissé de 1,6%** par rapport à 2017. Cette évolution s'explique par la réduction de trois postes de dépenses sur quatre.

	2017 Réalisé	2018 Réalisé	Variation 2018/2017
DEPENSES REELLES DE FONCT	1 374 103	1 352 298	-21 805
Charges à caractère général	430 685	464 086	33 401
Charges de personnel et assimilés	612 791	580 962	-31 829
Atténuation de produits	172	1 991	1 819
Autres charges de gestion courante	280 380	260 635	-19 745
Charges financières	49 746	44 623	-5 122
Charges exceptionnelles	329	0	-329
Imprévus	0	0	0

On note d'abord, la **poursuite de la baisse des charges de personnel** (environ - 31 800 €) et ce pour la deuxième année consécutive. Celle-ci est liée en grande partie à la réorganisation des fonctions administratives et au remplacement consécutif d'agents en fin de carrière. De même, les autres charges de gestion courante (-19 800 €) fléchissent pour plusieurs raisons (baisse des indemnités des élus mais aussi paiement différé de certaines charges). Enfin, **les charges financières baissent** de - 5 100 € d'une année sur l'autre, **du fait de la poursuite du désendettement**.

Par contre, les charges à caractère général augmentent sensiblement (+ 33 400 €) du fait notamment de l'augmentation du nombre de repas servis au restaurant scolaire, de certaines lignes de dépenses en augmentation (eau & assainissement, électricité, combustibles, locations mobilières) ou encore des nouvelles contributions introduites par Dinan Agglomération (instruction des autorisations des droits du sol).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,3% par rapport à 2017 (+36 000 €). Cette progression provient principalement de l'augmentation des dotations et subventions (+ 37 600 €). En effet, **après une baisse continue entre 2014 et 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** versée par l'Etat à la commune **a regagné près de 64 000 €**, la ramenant pratiquement à son niveau de 2014. Par contre, les subventions pour emplois aidés (- 22 300 €) fléchissent logiquement en raison de la baisse de moitié des emplois aidés au sein de la commune, et les compensations de l'Etat liées aux réformes de la taxe professionnelle et taxe foncière poursuivent leur baisse.

Côté impôts et taxes, la progression est modeste (+1,6%). Les contributions directes (taxe foncière et taxe d'habitation) – part communale – baissent sous l'effet du pacte financier et fiscal de Dinan Agglomération. La commune reçoit sous forme d'attribution de compensation l'équivalent des pertes de produits

fiscaux communaux subies en raison de la baisse progressive des taux de TF et TH programmée sur 3 ans (2018-2020).

Les produits des services et les autres produits de gestion courante connaissent en revanche un certain tassement qui s'explique par une mise à disposition moins importante du personnel scolaire et périscolaire d'Evran au syndicat d'écoles (fin des TAP) et des recettes moindres sur la location de la salle des fêtes.

	2017 Réalisé	2018 Réalisé	Variation 2018/2017
PRODUITS REELS DE FONCT	1 585 355	1 621 407	36 052
Atténuation de charges	9 415	5 132	-4 283
Produits des services	320 449	312 141	-8 309
Impôts et taxes	613 553	623 465	9 912
Dotations et participations	570 749	608 365	37 616
Autres produits gestion courante	70 646	63 593	-7 053
Produits financiers	0	0	0
Produits exceptionnels	543	8 712	8 169

Pour bien comprendre l'évolution récente de la fiscalité

L'absence d'utilisation du levier fiscal par la commune :

- **Sur les six ans du mandat actuel** (vote des budgets 2014 à 2019), **aucune augmentation des taux communaux de taxe d'habitation (TH) et de taxe foncière (TF) n'a été introduite**. C'est un choix politique qui prend en compte le niveau moyen de revenus des ménages évrannais.

La mise en œuvre de l'accord fiscal et financier de Dinan Agglomération :

- Cet accord adopté en mars 2017 conduit à une intégration fiscale progressive sur 3 ans des taux communautaires c'est-à-dire à l'harmonisation progressive des taux des ex-communautés de communes.
- L'application du principe de neutralisation fiscale sur 3 ans a deux conséquences. En premier lieu, les taux de TH et de TF pour la part communale sont progressivement réduits (par exemple, votre taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties – part communale – est passé de 18,82% en 2016, à 17,54% en 2018). A l'inverse, les taux pour l'intercommunalité augmentent. L'effet à ce niveau est neutre pour les contribuables. En second lieu, la neutralisation fiscale signifie que, pour la commune, les baisses mécaniques de recettes liées à la réduction des taux, sont compensées par Dinan Agglomération (sur bases 2017) à travers des attributions de compensation versées aux communes.

Les autres taxes impactant les ménages

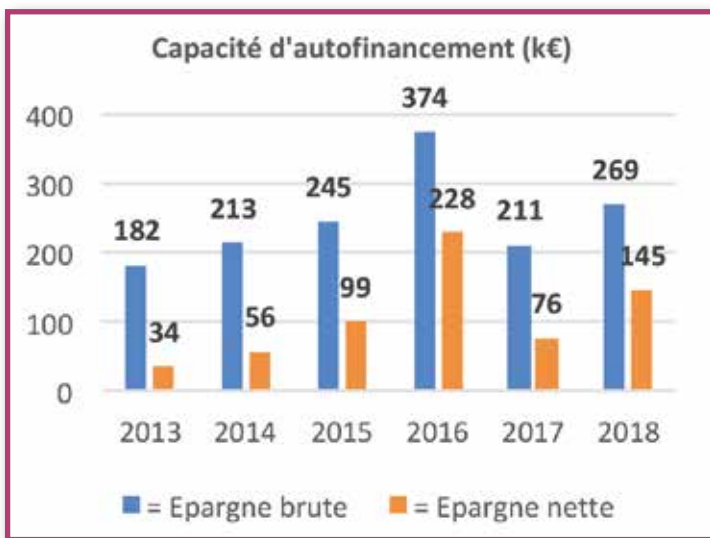
- Le passage de la redevance à celui de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été présenté de façon détaillée dans le précédent bulletin municipal. Le fait que celle-ci ne soit plus basée sur la composition du ménage mais sur la « valeur locative » du logement a entraîné une baisse du prélèvement pour une majorité de contribuables de l'agglomération tandis

qu'à l'inverse une fraction des foyers ont vu leur prélèvement augmenter très significativement.

- La nouvelle **taxe GEMAPI** est lié au transfert – de l'Etat aux intercommunalités – de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Elle sera prélevée à partir de cette année pour un coût moyen de 14,32 € par ménage sur Dinan Agglomération et un plafonnement à 40 €.

Capacité d'autofinancement

En 2018, l'excédent brut courant de l'exercice (produits courants - charges courantes) est de l'ordre de 305 000 €. Une fois pris en compte le remboursement des intérêts de la dette (44 600 €) et du capital (124 000 €), l'exercice se solde par une **épargne nette** voisine de l'ordre de **145 000 €**. La **capacité nette d'autofinancement dégagée pour financer les nouveaux investissements, quasi-inexistante en début de mandat, s'est certes reconstituée mais elle demeure structurellement fragile**. En effet, la CAF calculée pour 2018 s'appuie sur des recettes exceptionnelles (cession d'un tracteur d'occasion pour 8 500 €) et sur un report significatif de charges qui relèvent de l'exercice 2018 (environ 20 000 €) mais ont été payées avec retard. En outre, le niveau de 2018 est largement lié à la remontée soudaine de la DGF qui n'est pas à l'abri de nouvelles coupes.



Investissements

Les dépenses sur opérations d'investissement en 2018 ont avoisiné **170 000 €**, soit environ 60 000 € de moins qu'en 2017 mais pratiquement 100 000 € de plus qu'en 2016 où l'investissement a été fortement ralenti après la réalisation des deux projets d'entrée de bourg Nord et Sud. Par rapport au montant prévu, le taux de réalisation s'établit à 52%.

En 2018, les principales opérations d'investissements ont concerné, par ordre d'importance (dépenses réalisées sur l'exercice) **l'équipement du Service technique** (59 500 €), **l'aménagement du port du canal** (26 100 €), **l'étude « Evran 2030 »** (24 800 €), **l'église** (15 300 €), **les travaux sur voies douces** (10 200 €), la salle des fêtes (7 300 €), la signalisation (6

100 €) et l'école publique (5 900 €). Les autres investissements, de moindre ampleur, ont porté notamment sur le restaurant scolaire, la bibliothèque et l'acquisition de divers équipements (scène démontable, poteau incendie,...).

(en euros)	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Opérations d'investissement	288 182	303 170	74 828	229 001	170 021	1 065 201

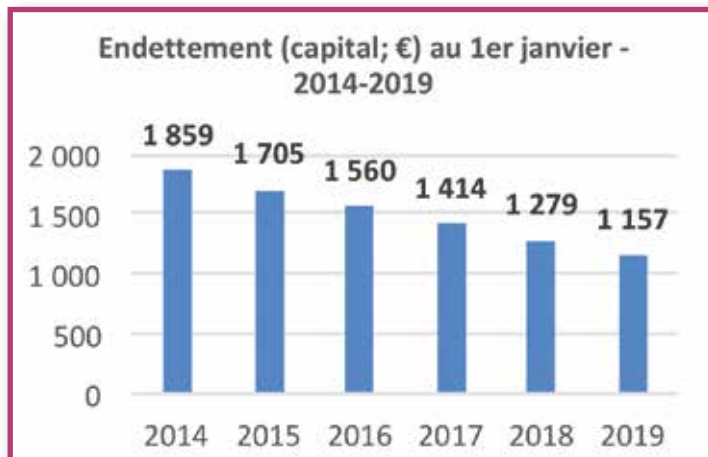


Globalement, **sur la période 2014-2018, les opérations d'investissements** réalisées (hors travaux SDE) ont représenté un total de 1 065 200 €, soit une moyenne de **213 000 € par an**. Si l'on exclut les restes à réaliser reportés du mandat précédent, les **investissements engagés et payés au cours de la période 2014-2018** représentent un total de **781 600 €, soit 156 300 € par an**.

Quatre opérations représentent à elles seules 70% des opérations d'équipement engagées et payées sur 2014-2018 : les deux entrées de bourg Nord et Sud (33,5%), le carrefour rue de la Libération (14,6%), l'équipement des services techniques (10,9%) et la voirie définitive du lotissement de la Corderie (10,6%).

Endettement

La **dette totale de la commune** (en capital) **au 31 Décembre 2018 s'élève à 1 156 594 €** contre 1 858 700 € au début du mandat. L'endettement a donc baissé d'environ 700 000 € en cinq ans et la dette par habitant est aujourd'hui de 661 euros contre 1101 euros début 2014.



Malgré les résultats de la stratégie de désendettement mise en œuvre depuis cinq ans, les dettes contractées avant 2014 continuent à peser : 163 000 € seront ainsi consacrées en 2019 aux annuités (capital et intérêts).

■ BUDGET 2019 ET PERSPECTIVES A MOYEN TERME

Le budget 2019 est actuellement (mi-mars) en préparation. S'agissant du fonctionnement, les premières estimations indiquent un accroissement des dépenses lié au règlement de certaines charges additionnelles de 2018 mais aussi à d'autres facteurs : amélioration du régime indemnitaire des agents, fin des emplois aidés, informatisation de la gestion du cimetière, nouveau tableau d'indemnités, nouvelle augmentation du forfait

pour la contribution à l'OGEC. Simultanément, des charges vont disparaître mais des recettes vont diminuer du fait de nouvelles prises de compétences de Dinan Agglomération (SDIS, voirie,...).

Ces conditions incitent à maintenir le cap d'une stratégie de maîtrise des dépenses et de prudence dans le financement des nouveaux investissements pour 2019 et les années suivantes. C'est d'ailleurs ce qui ressort des premiers éléments du travail réalisé conjointement avec le Centre des finances publiques de Dinan. Un arbitrage devra donc être fait sur la liste détaillée d'investissements prioritaires proposée pour 2019 (laquelle dépasse actuellement 500 000 €).

Le budget 2019, dès son adoption, ainsi que sa note de présentation seront mis en ligne sur le site web.

Sports, loisirs & culture

■ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE ET EXPO À L'HEURE DE LA GRANDE GUERRE :



Le 11 Novembre 1918, à 11 heures, le clairon sonne l'arrêt des combats !

La commémoration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale (1914 -1918) a débuté à Saint Judoce avec le dépôt d'une gerbe au monument aux morts. A 11 heures, les cloches de l'église St Pierre d'Evrans ont sonné le tocsin pendant 11 minutes, comme dans toutes les communes de France.

Les noms des Evrannais morts et disparus pour la France ont été énoncés par les conseillers municipaux. La Marseillaise a été entonnée par les élèves de l'école Jules Verne et de l'école Ste Anne (accompagnés par les professeurs des écoles). La célébration a continué au restaurant scolaire avec des extraits de lettres de George Magloire Dorange (Arrière grand père Romain FOUERE), et la lecture d'un poème. Les écoliers ont interprété le chant "la butte rouge" accompagnés à la guitare par un papa musicien.



Après cet intermède musical, le maire d'Evrans a inauguré l'exposition de documents " À l'heure de la Grande Guerre" proposée par Mme Geslin, évranaise passionnée d'histoire, le verre de l'amitié et de la paix a réuni toutes les générations.

■ MARCHÉ DE NOËL:



Le 8 décembre 2018, le 5^{ème} Marché de Noël, place Jean Perrin, a connu une bonne fréquentation et ce, malgré le fort coup de vent du début d'après midi.

Ce rendez vous festif de fin d'année était organisé par la municipalité et appuyé par Sarah GODARD (Guy Hoquet immobilier).

36 exposants locaux étaient présents, de quoi offrir ou s'offrir des

produits alimentaires variés, bijoux, accessoires et autres objets de décoration ou de la maison.

Une nouveauté cette année : la terrine de sanglier (préparation maison) a connu un vif succès auprès des gourmands, cette heureuse initiative est due au Président Mr Bodin et ses amis chasseurs.

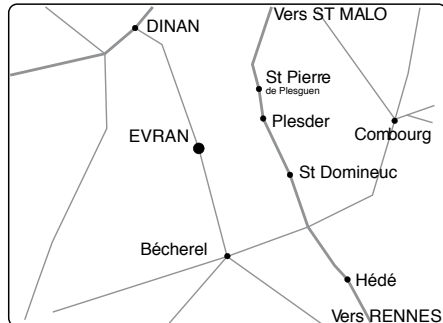
L'association des parents d'élèves de l'école Jules Verne - les Faluns était présente pour une vente de sapins et une dégustation de vin chaud.

Le père Noël a connu son succès habituel avec les balades en calèche.

L'animation musicale était assurée par le trio "Clément " et les chants de Noël par la chorale "Crème Anglaise."

FOULÉES ÉVRANNAISES :

Courir pour un enfant



JULES est un enfant de 7 ans, scolarisé à Languédiac en CE1, aidé d'une AVS. A six mois, il a été victime d'une méningite méningococque, dite méningite foudroyante, qui a détruit ses plaquettes sanguines et a formé un purpura fulminant sur la totalité des membres ainsi qu'un arrêt total de ses fonctions vitales (cœur, poumons et reins). Vu l'ampleur des nécroses, au bout d'un mois les médecins ont pris la décision de l'amputer des quatre membres ; Il est resté un peu plus de deux mois dans le coma.. il a très vite remonté la pente, après un mois de convalescence, il a commencé la rééducation à Rennes pendant presque quatre ans. Actuellement, il est suivi par le SESSAD de Plérin à l'école et à la maison pour éviter les absences répétées à l'école ; On a pris la décision d'acheter une maison et de l'adapter à son handicap, on a essayé de mener le projet pour qu'il prenne une autonomie maximum : une salle de bain conçue pour se doucher seul, un toilette à la japonaise, une baie pour sortir à l'extérieur, domotiser (l'ensemble des pièces de vie le sont et à détecteur vocal), un fauteuil électrique avec toutes les fonctions pour gérer l'ensemble de la maison.

18^{ES} Foulées Évrannaises
COURSES PÉDESTRES EN SEMI NOCTURNE
organisées par l'association des Foulées Évrannaises

10 km labellisé
qualificatif
au championnat
de France



Vendredi
19
Avril
2019

Courir pour un enfant

18h30 : Course populaire (5 km)
19h30 : Course 10 km mesurée

5^e épreuve du Challenge Pays de Dinan
sur le circuit des coureurs,
UNE MARCHÉ À PIED
pour toute personne désireuse
de participer à l'action.



JULES

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.cmb.fr

courir pour un enfant

Courses et horaires

18h30 5 Km : Populaires hommes et femmes non licenciés.
Minimes garçons et filles nés en 2004/2005.
Engagement 5 € (6 € sur place)
Coupes aux premiers.

19h30 10 Km : Foulées Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans H et F.
Engagement 9 € (12 € sur place)
1 panier garni à chaque participant.
Trophées aux premiers de chaque catégorie.
1 € par inscription reversé à la famille de Jules.

Engagement : Chantal PAIN - Tél 02 96 27 50 73
34 rue du vieux bourg - 22630 Saint-JUDOCE
Anthony Saudrais - Tél : 06 48 27 70 91
Inscriptions avant le 18 Avril 2019 soit par tél, soit par courrier, soit sur internet
(Connectez-vous sous www.klikego.com)

Speaker : Jean-Luc BOT

Règlement :

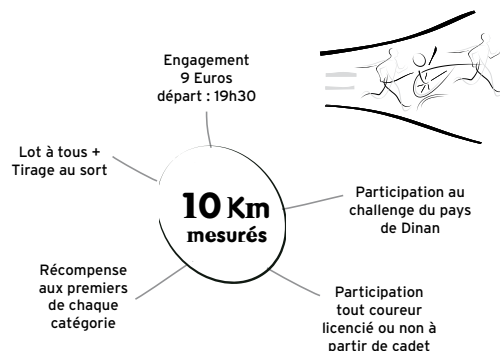
Remise des dossards : Salle omnisports à partir de 17h45
Ambulance et secouristes sur circuit fermé.

Les inscriptions devront être accompagnées de :
- Licenciés FFA et triathlètes : licence de l'année en cours.
- Licenciés UFOLEP et FSGT : licence de l'année en cours mentionnant clairement « apte à la course à pied (ou athlétisme) en compétition ».
- Non licenciés : Certificat médical de moins d'un an, précisant votre aptitude à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition.
- Praticants d'autres sports (exemple : football, cyclisme, natation...) : **Certificat médical de moins d'un an, précisant votre aptitude à la pratique de la course à pied en compétition.**
- Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs.

Tirage au sort : de nombreux lots dont un séjour en mobilehome.

Résultats : dans le « Petit Bleu » adressé à chaque inscrit avant le 18 avril 2019.

Bonne course à tous !



BULLETIN D'INSCRIPTION à découper et à retourner avant le 18 avril 2019

Nom : Prénom : H F

Date de naissance : Catégorie :

Adresse :

Tél :

Club ou équipe :

Course : 5 km 10 km

Licence : FFA N° :

Autre licence, discipline : N° :

Non licencié : certificat médical de moins d'un an obligatoire précisant votre aptitude à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition.

SIGNATURE :

■ FÊTE DE LA BRETAGNE le 24 et 25 mai à Évrans

Vendredi 24 mai : Le sarrazin, mémoire vivante en pays de Dinan

- De 15h00 à 17h00, **conférence-débat** sur l'agronomie et la biodiversité du sarrazin, en salle d'honneur de la Mairie, avec l'INRA (Véronique Chable) pour une meilleure connaissance des variétés et avec les apiculteurs d'Évrans, qui témoigneront sur l'intérêt mellifère de cette céréale.
- De 15h00 à 17h00, **atelier-cuisine** autour du sarrazin, à la cantine d'Évrans. Inscription auprès de Marie-Annick Roussel au 06 42 36 47 85.
- De 17h00 à 19h00, présentation, **dégustation** et échanges autour des plats préparés en compagnie de Daniel Robert, "Contou" de St Père Marc en Poulet. Ouvert à tous.

Samedi 25 mai : Chants de Haute-Bretagne

- De 9h00 à 17h00, **stage de chant gallo** animé par Marie-Noelle Le Mapihan en salle municipale (face à la bibliothèque - 17 rue de la Libération).

Coût du stage 35 euros par personne (déjeuner au Patio inclus). 12 stagiaires maximum.

Inscription et réservation avant le 30 avril auprès de Marie Annick Roussel au 06 42 36 47 85

A partir de 18h00, dans la cour des salles communales, restitution publique sous forme de chants et de danses suivis d'une veillée dansante.

Buvette et restauration sur place.

- **Du 24 mai au 7 juin : exposition découverte "Sarrazin, couleur de Bretagne"**

En salle d'honneur de la Mairie. Visible aux heures d'ouverture de la Mairie.

- **Du 17 au 25 mai : exposition photographique "La galette de sarrazin"**

Photographies en noir et blanc autour de la confection des galettes de sarrazin, à la Bibliothèque municipale. Visible aux heures d'ouverture de la bibliothèque.



Associatif

focus sur nos assos !

NOUVEAU !

Vous souhaitez mieux faire connaître votre association ?

Présentez-la dans le bulletin ! Contacter la mairie.

Réunion des assos en salle d'honneur de la mairie le mercredi 3 juillet à 20H afin d'établir le calendrier 2020.

■ UN PAS VERS LA FORME :



Pour la deuxième année consécutive, l'association "Un pas vers la forme" propose un cours de Pilates à Évrans.

C'est dans la salle Emilie BOUHOURS qu'une quinzaine de participantes se retrouvent tous les vendredis soirs de 19h à 20h, accueillies par la souriante Sylvie Petit qui anime le cours.

Le Pilates est une discipline qui allie souplesse et renforcement musculaire (en particulier des muscles profonds dorsaux et abdominaux) grâce à des exercices basés sur une respiration profonde.

A une époque où il faut aller toujours plus vite, où notre dos est mis à rude épreuve, ce sport permet de se recentrer sur son corps, d'améliorer ses postures et de rester tonique.

La bonne humeur de Sylvie et l'ambiance conviviale du cours font de cette séance de fin de semaine la transition idéale pour aborder le weekend détendue et en pleine forme.

■ BRASSERIE ASSOCIATIVE DU CANAL



Créée en 2015, la **Brasserie Associative du Canal**, la BAC, est une association évranaise qui permet la découverte du brassage de bières amateurs et artisanales. Chaque mois, des adhérents se retrouvent pour produire, via un procédé établi, un brassin sur la base d'une recette sélectionnée. La BAC impulse également la création d'une filière locale d'approvisionnement en matières premières brassicoles, notamment par l'utilisation d'orge et de houblon produits sur le Pays d'Évrans.

Venez nous retrouver le Samedi 13 avril 2019 au Marché des Producteurs organisé sur la Place de la Mairie d'Évrans de 9h à 13h et échanger en toute convivialité !

■ DANS LE RÉTROVISEUR :



Le spectacle de Noël

La Bibliothèque a eu le plaisir d'accueillir Murielle Lorant pour son spectacle "Pierres d'ici et d'ailleurs" le 22 décembre dernier.

Une trentaine d'enfants étaient présents pour écouter attentivement les contes. Le Père Noël est même passé faire un petit coucou à la fin du spectacle.

Une exposition photos originale et qui nous a invité au voyage

Du 9 au 30 mars, la bibliothèque a eu le plaisir d'accueillir Jean Michel Wiedenkeller, artiste photographe, pour "Une Invitation au Voyage". 40 photos en noir et blanc ont été présentées.



L'artiste a présenté ses œuvres et a expliqué l'évolution de la photographie aux écoles lors des accueils de classe les deux derniers vendredi de mars.

Vous pouvez retrouver l'univers de Jean-Michel à sa galerie 6 place St Sauveur à Dinan.

■ CAFÉ COUP DE COEUR :

Voici la sélection du dernier Café coup de coeur présentée par nos lecteurs et lectrices :

- Sentinelle de la pluie de Tatiana de Rosnay
- Roissy de Tiffany Tavernier
- Changer l'eau des fleurs de Valérie Perrin
- Colère de Denis Marquet
- L'arabe du futur (BD) de Riad Sattouf (4 volumes)

Tous ces ouvrages sont disponibles dans votre bibliothèque.

Le prochain coup de coeur aura lieu le samedi 6 avril à 11h00 et le week-end Café Coup de Coeur Hors les murs aura lieu le vendredi 15 juin et samedi 16 juin.

Travaux & urbanisme

■ ÉVRAN 2030

Le document « Évrans 2030 » est maintenant disponible sur www.evrans.bzh

Fruit d'un long travail de près d'un an, ce document vise d'abord pour Evran à candidater à l'appel à projets pour le « dynamisme des bourgs ruraux de Bretagne ». Le format de ce document tient donc compte du cahier des charges imposé. Nous saurons en juin 2019 si Evran est retenu ou non.

En dehors de cette demande de subvention, le document vise aussi à guider les élus, agents et les habitants sur les aménagements et les animations qu'il pourrait être intéressant de mettre en œuvre au cours des 5 ou 10 prochaines années.

Ce document n'est pas un document contractuel et il n'engage pas la commune. Les projets d'aménagement qui y sont mentionnés pourront ainsi être modifiés au cours des années à venir par la future équipe municipale en fonction des priorités qu'elle retiendra et des capacités financières de la commune. Ce travail aura coûté 38 000 euros hors taxes (30 400 euros de subventions et 7600 de reste à charge pour la commune).

■ CONTRAT DE MAINTENANCE SALLE JEAN DE BEAUMANOIR

La commune a contractualisé avec la société « ALLIANCE FROID CUISINE » un contrat visant à contrôler les équipements de la cuisine ainsi que le chauffage. Ce contrat répond à un vide technique concernant le pilotage de la chaudière qui présente régulièrement des dysfonctionnements et du ressenti d'inconfort thermique lors de l'utilisation de la salle.

■ INSTALLATION DES PANNEAUX DE CAMPAGNE

Au mois d'avril les services techniques vont installer dans la campagne évranaise quelques 155 panneaux de village (entrées et directionnels).

■ VOIRIE COMMUNAUTAIRE

La commission de secteur, constituée des élus du secteur sud de Dinan Agglo, réunie le 31 janvier a proposé pour Evran une tranche ferme de rénovation pour 1420 mètres de voirie pour 2019. Il s'agit des portions :

- Grasbuisson à la Croix de Pierre sur 650 mètres
- La Ville Thual aux Vallées pour 750 mètres. L'ensemble est estimé à 65742.30€, soient 26% de la dotation allouée au secteur sud de Dinan Agglo, regroupant l'ancienne Com Com du Pays d'Evran.

■ LANDE DU TOURNAY

Ce village de 210 mètres de longueur, est traversé par la RD 78 qui présente un trafic journalier de 1770 véhicules dont 5% de poids lourds. C'est un axe très fréquenté pour accéder quotidiennement à Dinan.

Une étude a été lancée et confiée à L'ADAC 22 (la commune a adhéré fin 2018). Elle fait suite aux plaintes répétées de bon nombre de riverains vis-à-vis des vitesses ressenties par la circulation à l'intérieur du village.

Plusieurs accès présentent des problématiques de visibilité qui accentuent ce phénomène. Le département a procédé, il y a quelques années à l'acquisition et à la démolition d'une bâtisse pour lever ces difficultés. Ces mesures sont jugées aujourd'hui encore insuffisantes par les habitants qui souhaitent que d'autres actions soient engagées pour améliorer la sécurité routière de ce lieu. Une restitution de cette étude va donc être proposée aux habitants dans les prochaines semaines. Des axes d'améliorations seront proposés dans la limite de ce qu'il est possible de faire, sachant que ce village se situe hors agglomération.

■ PLUI-H : EXPLICATIONS



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à vocation de Plan Local de l'Habitat, est un règlement commun aux 64 communes de Dinan Agglomération.

Il se compose du **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du **DOO** (Document d'Orientation et d'Objectif) ainsi que d'un règlement littéral, cartographique et des **OAP** (Orientations d'aménagement et de Programmation). Le PADD est la clé de voûte du PLUi, il définit les grandes orientations du règlement en termes de développement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir. C'est un projet solidaire qui garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune pour répondre aux besoins de la population. Le PADD définit Evran comme **pôle de proximité** et attribue à la commune une dizaine d'hectares constructibles. Trois villages alentour resteront constructibles : Bétineuc, La Fontaine et Le Rufflay. Evran devra répondre à une densité de 20 logements/Ha et 15% de logements sociaux. Le PLUi accompagnera le développement

économique « d'un territoire à vivre », en hiérarchisant les zones d'activité, en ayant une consommation d'espace maîtrisée, en garantissant un développement commercial qualitatif et diversifié et en valorisant l'agriculture.

Le PLUi est un outil réglementaire qui définit le territoire par quatre types de zones :

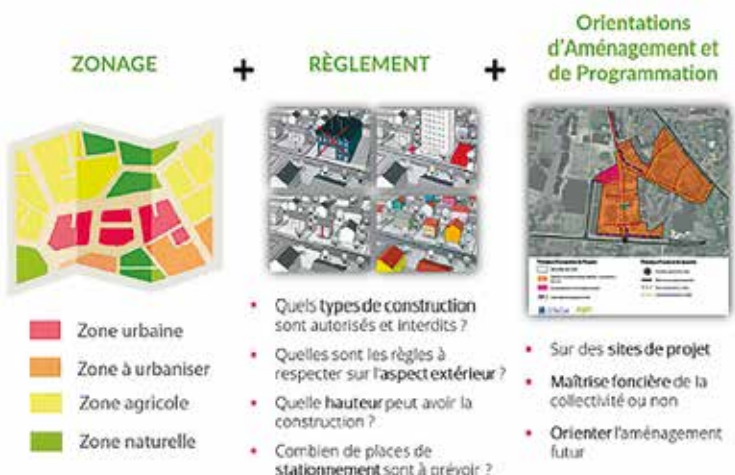
Les zones Urbaines (zone U) : désignent les espaces qui sont déjà urbanisés ainsi que les secteurs où les équipements publics existants (ou en cours de réalisation) sont de capacité suffisante pour desservir les nouvelles constructions. Il s'agit des centres bourgs.

Les zones à urbaniser (zone AU) : sont des espaces destinés à être ouverts à l'urbanisation. Si les voies publiques ainsi que les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement existants aux abords de la zone sont de capacité suffisante pour desservir les constructions nouvelles qui viendront s'y implanter, les secteurs sont alors classés **1AU**. Leurs conditions d'aménagement et d'équipement sont définies dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Les zones **2AU** ne sont pas encore viabilisées.

Les zones Agricoles (zone A) : certaines zones du PLUi, équipées ou non, ont la possibilité d'être classées en « zones agricoles » afin de les protéger de l'urbanisation, en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles qui les composent. Sont principalement autorisés en zone A les extensions limitées des constructions à vocation habitation existantes, les annexes (aux habitations), les installations, les aménagements et travaux nécessaires à l'exploitation agricole ainsi que ceux nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Les zones Naturelles (zone N) : peuvent être classés en zone naturelle et forestière, tous les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et de leur intérêt, du point de vue esthétique, historique ou écologique de l'existence d'une exploitation forestière, de leur caractère d'espace naturel, de la nécessité de préserver ou de restaurer les ressources naturelles, de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues. Ces zones ne sont pas constructibles.

Quand le PLUi sera adopté (fin 2019) il remplacera les anciens POS, cartes communales et PLU des communes. Une enquête publique aura lieu en Août/Septembre 2019, par secteur. Cette enquête sera l'occasion pour chacun de signaler ses remarques auprès de l'enquêteur public. Les cartes du PLUi seront consultables lors de l'enquête publique par secteur et sur le site internet de Dinan Agglomération.



Tout d'abord, permettez-nous au nom de l'opposition Évranaise de vous souhaiter une excellente année 2019 pour vous et votre famille, tant au niveau personnel que professionnel.

Nous nous acheminons peu à peu vers la fin de ce mandat et l'année prochaine nous devons élire une nouvelle majorité, nous aurons bien sur l'occasion de reparler plus avant de cette échéance démocratique qui rythme notre vie publique à intervalle régulier.

Une mandature passe très vite et le retour aux urnes permet de faire le bilan d'une équipe et d'un leader.

Beaucoup de promesses ont été faites, peut ont été tenues, les grandes idées et la révolution annoncée (nouvelle gouvernance) ont fait pschitt, cette équipe s'est disloquée au fil du temps pour finir par exploser en 2018. En réalité il ne s'est pas passé grand-chose pendant ses 6 ans. Sur les investissements réalisés, nos collègues de la majorité se sont en fait installés dans nos chaussures

en réalisant des travaux qui étaient déjà dans les tuyaux (entrée et sortie de bourg, modification et aménagement des arrêts de bus etc...), sur le PLU I, nous ne partageons pas la même vision de l'avenir et en matière de finance, comme nous l'avions annoncé, le seul fait de faire une pause sur ce mandat a permis de faire baisser mécaniquement et significativement l'endettement, tous les investissements réalisés au précédent mandat étaient utiles et ont créés de la richesse pour la collectivité.

En tous les cas, nous aurons à cœur de vous proposer un nouveau projet simple et concret pour le prochain mandat qui devra s'inscrire dans le cadre de Dinan Agglomération avec une participation plus active dans celle-ci pour à la fois jouer collectif mais aussi pour assurer un développement durable et harmonieux de notre commune.

L'équipe d'opposition

Mieux vivre ensemble - Informations

■ LUTTONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie. Le référent communal passera constater l'espèce présente, la localisation du nid et complètera la fiche de signalement. Cette dernière sera transmise au service de Dinan Agglomération qui mandatera une entreprise de désinsectisation conventionnée. L'intervention se fera dans les plus brefs délais. La prise en charge financière est prise à 100% par Dinan Agglomération. Attention seule la destruction des nids de frelon asiatique est aidée.

■ VÉGÉTATION PRIVÉE DÉBORDANTE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Taillez vos haies ! Afin de ne procurer aucune gêne aux passants ou encore aux véhicules et garantir la sécurité de tous, il est rappelé aux habitants qu'ils sont tenus d'assurer l'alignement de leurs haies et l'élagage de leurs arbres lorsque ces derniers se trouvent en bordure ou en surplomb du domaine public. Les particuliers ont une obligation d'élagage de la végétation, passible de sanctions, qui pourraient les rendre responsables en cas d'accident conformément à l'article 673 du code civil.

Chaque année, des lignes téléphoniques sont coupées suite à la chute de branches d'arbres. Afin d'éviter ce type de désagréments (dysfonctionnements de la téléphonie fixe, mobile et d'Internet), la préfecture et Orange rappellent que depuis la loi du 26 juillet 1996, les travaux d'élagage autour des poteaux téléphoniques (et non électriques) sont du ressort des riverains (Orange n'est plus soumis à la servitude d'élagage).

■ PESTICIDES

Loi LABBÉ : Depuis Janvier 2019, les pesticides chimiques de jardin sont interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers. Pour se débarrasser des produits de jardinage interdits, il faut les apporter à la déchetterie : Bidons, bouteilles,

flacons... vides, souillés ou avec un reste de pesticides doivent être rapportés (si possible dans leur emballage d'origine) afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés. Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations. Grâce à des gestes simples et de bon sens, il est possible de se passer de ces produits dans son jardin.



2019 : les produits chimiques au jardin, c'est fini ! *

Qu'est-ce qu'on attend pour jardiner au naturel ?

Retrouvez toutes les astuces sur le site : www.jardinaunaturel.org

*Produits phytosanitaires interdits de vente, de détention et d'utilisation des produits de biocontrôle, à l'exception des produits autorisés en agriculture biologique, à compter du 1er janvier 2019 (loi LABBÉ).

Logo Eau & Rivière, MCB, ECOPHYTO 2019

■ LE RGPD

(**Règlement Général sur la Protection des Données**) a changé depuis le 25 Mai 2018, nous ne sommes plus autorisés à diffuser les informations d'état civil et d'urbanisme. Les collectivités locales au même titre que les autres organisations publiques ou privées doivent respecter le nouveau Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD). Il s'agit de renforcer la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données. Il résulte de la mise en place du RGPD que les publications de certaines données ne seront plus effectuées dans nos publications communales. Pour exemples une identité, une adresse, une référence cadastrale liée à un administré, un numéro de téléphone sont des données privées concernées par le RGPD. En conséquence la commune ne publiera plus les éléments concernant les dépôts de permis de construire dans le bulletin municipal. Il en va de même pour la publication du nom des personnes décédées, les naissances et mariages/Pacs. La communication des données personnelles ne sera plus communiquée qu'avec votre autorisation écrite. De plus vous disposez d'un droit à la rectification et à l'effacement de ces données. Nous vous remercions de votre compréhension.

■ CONCILIATEUR DE JUSTICE

Litiges entre particuliers ? Litiges entre commerçants, artisans et particuliers ? Un conciliateur de justice agréé par le tribunal peut être saisi pour trouver un accord de compromis dans des domaines tels que les relations de voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs, etc... Vous pouvez prendre rendez-vous avec le conciliateur de notre commune, Mr VIRENQUE, en téléphonant à la mairie au 02 96 27 40 33.

■ URBANISME

Tous les travaux d'urbanisme sont soumis à déclaration : piscines, abris de jardin, clôtures, entrées, portails, modifications de façades, modifications de toitures... Avant d'entreprendre vos travaux, quels qu'ils soient, venez-vous renseigner à la mairie.

■ DOMICILIATION

Si vous venez d'emménager à ÉVRAN, nous vous souhaitons la bienvenue. Une démarche en mairie est conseillée : - Apporter votre livret de famille - Demander le formulaire d'inscription sur les listes électorales - Obligatoire : pensez à faire rectifier l'adresse de votre carte grise. Nous en profiterons pour vous donner des informations sur le fonctionnement de la commune.

■ DÉLIVRANCES ACTES ÉTAT CIVIL

Les demandes d'acte d'État civil (mariage, naissance, décès) sont sollicitées auprès de la Mairie où a été enregistré l'événement. Le demandeur doit justifier de son identité. La demande s'effectue soit par courrier soit en ligne sur les sites des Mairies.

■ LIVRET DE FAMILLE

Le livret de famille est établi lors d'un événement (naissance d'un premier enfant, un mariage). Un duplicata du livret de famille

peut être demandé dans certaines conditions (perte, vol, divorce ou séparation des parents). La demande se fait dans la Mairie de domicile.

■ CARTES D'ÉLECTEURS

Tous les électeurs recevront courant avril 2019 une nouvelle carte d'électeur portant un numéro d'identifiant unique. Les personnes ayant déménagé dans la commune sont invitées à faire part de leur changement d'adresse au service Accueil / État civil afin qu'elles soient prises en compte pour l'envoi de leur nouvelle carte d'électeur à leur domicile. **Cette carte ne fait pas office de pièce d'identité, n'oubliez pas votre carte nationale d'identité ou passeport (périmés depuis moins de cinq ans) ou permis de conduire lors du vote.**

■ MON AVIS EST IMPORTANT : JE VOTE !

A l'heure où une part importante de la population interroge un certain nombre de choix politiques et plus largement, des notions essentielles comme celle de la démocratie ou encore celle concernant les modalités de gouvernance, il est important que chacun puisse s'exprimer par le bulletin de vote, lors des prochaines élections européennes qui se tiendront le 26 mai. Pour rappel, les élections européennes ont lieu au suffrage direct à un tour. Il n'y aura donc pas de deuxième tour, contrairement aux élections présidentielles, municipales ou régionales. De plus, les candidats seront élus selon les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Salle Jean de Beaumanoir, le 26 mai, de 8 h à 18 h.



■ DINAN AGGLOMÉRATION Conseil de Développement de Dinan Agglomération

2020 sera l'année des élections municipales. Ce sera aussi l'année du renouvellement des membres du Conseil de Développement de Dinan Agglomération. Cette instance citoyenne créée en 2017 aura besoin de bonnes volontés pour contribuer à ce que les citoyens s'impliquent davantage dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation des politiques municipales et communautaires ou dans le lancement d'autres initiatives. Les sujets sur lesquels le Conseil de Développement travaille sont divers : alimentation, environnement, mobilités... Un débat sera d'ailleurs organisé **le vendredi soir 24 mai 2019 à Dinan (salle Robert Schuman, 34 rue Louise Weiss)** pour discuter des actions à mettre en œuvre pour qu'il y ait plus de démocratie participative sur notre territoire.

■ DINAN AGGLOMÉRATION CRÉE LES « EAUX DE DINAN »

au 1^{er} janvier 2019 sur le secteur « EST » de son territoire.

Dinan Agglomération, lors du conseil communautaire du 1er octobre 2018, a opté pour la création de deux sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMOP, 40% public, 60% privé) pour la gestion déléguée, dès le 1er janvier 2019, de l'eau potable et de l'assainissement sur le secteur « EST » de son territoire. Cette création est une première en Bretagne dans ce domaine.



Cette structure permet à une collectivité de créer une société avec un opérateur économique privé et, en conséquence, de disposer des performances et de la technicité reconnue des acteurs de l'eau et de l'assainissement, tout en garantissant une gouvernance transparente et active. L'innovation réside ainsi dans le recours à cet outil de la SEMOP qui permet de co-piloter « de l'intérieur » la gestion du service en y associant très étroitement la collectivité publique. La présidence du conseil d'administration de ces sociétés est d'ailleurs assurée par le Président de Dinan Agglomération.

Au terme d'un appel d'offres, deux opérateurs économiques ont été sélectionnés pour une durée de 7 ans: Veolia pour l'eau potable et la Saur pour l'assainissement.

Le changement de prestataires s'effectuera sur les communes du secteur « EST » de Dinan Agglomération : Aucaleuc, Bobital, Brusvily, Calorguen, Commune nouvelle de Dinan, Evran, Lanvallay, La Vicomte sur Rance, Le Hinglé, Le Quiou, Les Champs Géaux, Pleudihen sur Rance, Quévert, Saint Carné, Saint-André-des-Eaux, Saint-Hélen, Saint-Judoce, Saint-Maden, Saint-Juvat, Saint Samson sur Rance, Taden, Tréfumel, Trélivan Trévron, Plouasne, Vildé Guingalan.

Les deux SEMOP formeront les « Eaux de Dinan » avec une déclinaison « Eaux de Dinan - eau potable » et « Eaux de Dinan - assainissement » et partageront courant 2019 un lieu commun pour accueillir les usagers. Dans l'attente de la création de nouveaux locaux, l'accueil sera fera dans les locaux situés 9 bd de Préval - ZI DINAN QUEVERT.

Lors de la facturation de fin d'année 2018, chaque usager recevra, une lettre d'information jointe à leur facture explicitant les changements à venir.

Contacts :

Eaux de Dinan - Eau potable : 09 69 32 35 29

Eaux de Dinan - Assainissement : 02 96 87 96 09

■ DINAN AGGLOMÉRATION VOUS ACCOMPAGNE POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT

Le saviez-vous ?

Dinan Agglomération accompagne tous les particuliers qui souhaitent réaliser des économies d'énergie dans leur logement. Conseils, astuces et informations

Un meilleur confort dans le logement peut passer par :

- Les petits gestes du quotidien ;
- Des équipements tout simples pour la maison ;
- Par tous les types de travaux de rénovation ;
- La construction neuve.

■ VOTRE ESPACE INFO ENERGIE DEVIENT CONSEILLER FAIRE AVEC DINAN AGGLOMÉRATION

L'Espace Info Energie devient Faire avec Dinan Agglomération. Votre conseiller FAIRE devient votre interlocuteur privilégié et peut vous conseiller sur RDV, par téléphone et par mail.

Poser les bases de la réussite de son projet

Un projet de logement donne lieu à une multitude de questions pour lesquels les réponses sont disséminées chez différents intervenants : artisans, banques, constructeurs, notaires... Dinan Agglomération vous oriente et vous facilite les démarches.



Le conseiller **FAIRE** est un professionnel qualifié sur les questions d'habitat, objectif et complètement neutre. Son rôle est de vous conseiller afin que vous puissiez prendre les décisions pour votre logement en toute connaissance de cause et éviter les mauvaises surprises.

Il vous apporte des conseils techniques gratuits et indépendants sur les techniques de construction, de rénovation, d'isolation thermiques, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance ou encore l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Des astuces pour diminuer vos consommations énergétiques vous sont aussi transmises ainsi que des informations sur les aides financières mobilisables et les réductions d'impôts.

Pour tout projet, que ce soit d'achat, de construction ou de rénovation, venez rencontrer votre conseiller. Se poser toutes les questions, c'est poser les bases de la réussite de son projet.

Vous avez dit « aides financières » ?

Que ce soit au niveau national, régional ou même local, vous avez pu entendre parler des aides de l'Agence Nationale de l'habitat (Anah), du crédit d'impôts, ds. certificats d'économies d'énergie. Il n'est pas toujours facile d'y voir clair et de savoir à quelle porte frapper. Votre conseiller **FAIRE** vous accompagne aussi dans la partie financement de votre projet en vous expliquant quelles sont les soutiens financiers possibles et les démarches à faire selon votre projet.

Votre conseiller est également votre premier interlocuteur pour les aides mises place par votre Agglomération.

Afin de soutenir les propriétaires occupants et bailleur, Dinan Agglomération met à votre disposition des aides financières avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat pour les travaux permettant d'adapter le logement au maintien d'autonomie ou au handicap, des économies d'énergie ou la rénovation d'un logement dégradé. Ces aides sont cumulables avec les réductions d'impôts et les avantages fiscaux. Un professionnel vous accompagne gratuitement dans le montage du dossier de subvention.

Ces travaux peuvent être subventionnés de 35 % à 50 %

Le montant des travaux étant plafonné à 20 000 € HT ou 50 000 € HT selon la nature des travaux.

Un projet bien anticipé et préparé est souvent gage de réussite. Que ce soit pour échanger, et que ce soit pour le logement que vous louez, vendez ou achetez, venez vite rencontrer votre conseiller **FAIRE** :

Tél. 02 96 87 42 44 - infoenergie@dinan-agglomeration.fr

Siège de Dinan Agglomération

8, boulevard Simone Veil - 22100 DINAN

Agenda

- | | | |
|-----------------------|--|----------------------------|
| ■ 6 avril | Repas des aînés | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 11 avril - 19h. | Réunion publique du député Hervé Berville | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 19 avril | Foulées évrannaises | Salle omnisport |
| ■ 26 - 27 avril | Collecte Banque Alimentaire | Carrefour Contact |
| ■ 30 avril | Passage du tour cycliste de Bretagne | Le bourg |
| ■ 1 ^{er} mai | Thé dansant Club de l'amitié | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 4 mai | Relais des villages | Plesder |
| ■ 8 mai | Cérémonie 39/45 | Bd Ernest Gaultier |
| ■ 12 mai | Spectacle école Ste Anne | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 24 mai | Fête du Collège Ste Anne-St Joachim | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 24 - 25 mai | Fête de la Bretagne | Mairie / Salles communales |
| ■ 26 mai | Élections Européennes | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 30 mai | Tournoi de foot sénior | Stade Évran |
| ■ 6 juin | Paëlla Club de l'amitié | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 14 juin | Fête de la musique | Bourg Évran |
| ■ 22 juin | Tournoi de foot junior | Stade Évran |
| ■ 23 juin | Kermesse Ecole Sainte-Anne | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 28 juin | Jazz O'canal | Port Évran |
| ■ 30 juin | Kermesse des Ecoles Jules Verne - Les Faluns | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 3 juillet | Réunion associations/calendrier 2020 | Salle d'honneur-mairie |
| ■ 14 juillet | Feux d'artifice Bal | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 4 août | A Dimanche au Canal | Port Évran |
| ■ 4 septembre | Forum associations | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 8 septembre | Thé dansant Club de l'amitié | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 9 octobre | Loto Club de l'amitié | Salle Jean de Beaumanoir |
| ■ 29 - 30 novembre | Collecte Banque Alimentaire | Carrefour Contact |



CONTACTER LA MAIRIE	COLLÈGES - ÉCOLES
Adresse : 12, rue de la Mairie - 22630 Évran. Téléphone : 02 96 27 40 33 Adresse mail : accueil@evran.bzh Site Internet : www.evran.bzh Page Facebook : « Évran commune de Bretagne »	École Jules Verne Boulevard Ernest Gaultier - Tél. 02 96 27 41 54 École privée Sainte Anne Rue Jean de Beaumanoir - Tél. 02 96 27 47 51 Collège privé Saint Joachim Rue Jean de Beaumanoir - Tél. 02 96 27 47 21
■ EHPAD Évran : 02 96 27 42 92	■ Médecins : Dr OTTO et Dr DELAHAYE : 02 96 27 40 56
■ Foyer de vie Beaumanoir : 02 96 27 54 80	■ Cabinet Infirmiers : 02 96 27 64 96
■ Bibliothèque Évran : 02 96 27 53 33	■ Kinésithérapeutes : M ^{mes} Truffaud - Bourdeau 02 96 27 47 32
■ Assistants sociaux : Prise de rendez-vous : 02 96 80 00 80	■ Orthophonistes : M ^{mes} Tressens et Douabin 02 96 27 57 93
■ PMI : Prise de rendez-vous : 02 96 85 81 72	■ Podologue : M. Falquerho 02 96 27 43 04
■ Conciliateur justice : 02 96 27 40 33	■ Ostéopathe : M. Guerry 06 08 97 76 00
■ Mission locale : prise de rendez-vous : 02 96 85 32 67	■ Pharmacie : 02 96 27 40 28
■ Association le Connétable - M^{me} Debourdeau : Permanence Mairie/Jeu di matin	■ Cabinet vétérinaire : 02 96 27 44 67
■ ASAD Méné Rance : Services et aide à domicile Permanence Mairie / mardi matin	
Ouverture de la mairie : Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 14h30 - 17h (fermé les mardis et jeudis après midi) Samedi de 10h à 12h (hors vacances scolaires)	

